

Communauté de communes
« Cœur d'Yvelines »
78640 Saint Germain de la Grange

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 JANVIER 2008

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN – Alain JUND – Nicole TESSON - Claude COPPIN – Sophie SAUTEUR – Gilles HOCQHET – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Rémi LUCET – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Denis GARDERA – Martine GERMAIN

Madame Mylène MADELAINE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand HAUET

Le Conseil Communautaire,

- 1. APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 12 décembre 2007
- 2. A DEBATTU** des orientations budgétaires pour l'exercice 2008, tant en fonctionnement qu'en investissement

Le Président,

Bernard JOPPIN

Communauté de communes
« Cœur d'Yvelines »
 78640 Saint Germain de la Grange

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 FEVRIER 2008

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Marie-Laure ROQUELLE – Geneviève DE SAINT-POL – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Michèle TROIZIER – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

Monsieur Hervé LEMOINE	a donné pouvoir	à Madame DE SAINT-POL
Madame Mylène MADELAINÉ	a donné pouvoir	à Monsieur Bertrand HAUET
Monsieur Alain BRICAULT	a donné pouvoir	à Monsieur Rémi LUCET
Madame Marie-Aude LEJEUNE	a donné pouvoir	à Madame Marie-Laure ROQUELLE
Monsieur Claude COPPIN	a donné pouvoir	Monsieur Bernard JOPPIN

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 16 janvier 2008
2. **DECIDE** à l'unanimité de déclarer d'intérêt général le projet « Aménagement de la Rue Charles de Gaulle à Villiers Saint Frédéric » et d'adopter à cette fin la présente déclaration de projet
DECIDE d'autoriser la réalisation du projet conformément au dossier présenté à l'enquête publique
3. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer une convention de groupement de commandes pour le projet « aménagement de la rue Charles de Gaulle » avec la société i-DVU
4. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer une convention avec chaque collectivité ou établissement public dont les réseaux sont impactés par le projet « aménagement de la rue Charles de Gaulle »
5. **SOLLICITE** à l'unanimité l'ouverture des enquêtes publiques conjointes (DUP et parcellaires) en vue de l'acquisition d'emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet « Aménagement de la zone d'Activités Pavy 2 à Saint-Germain-de-la-Grange »
6. **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2008 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :
 Section de fonctionnement : 8 415 824.95 €
 Section d'investissement : 2 468 000.00 €
7. **DECIDE** à l'unanimité de fixer pour 2008 à 14.52% le taux de la taxe professionnelle unique

8. **FIXE** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2008 selon le tableau ci après. Cette taxe sera perçue par la Communauté de Communes « Cœur des Yvelines » en lieu et place des communes membres.

	Périmètre	Taux 2008
Zone 1	Beynes	9.86 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7.32 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	6.20 %
Zone 4	Saulx Marchais	7.43 %
Zone 5	St Germain de la Grange	7.36 %
Zone 6	Thiverval Grignon	4.5 %

Le Président,

Bernard JOPPIN

Communauté de communes
« Cœur d'Yvelines »
 78640 Saint Germain de la Grange

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 AVRIL 2008

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jean-Marie STENGER – Annick LENORMAND – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-Rendu du 20 février 2008
2. **INSTALLE** les membres du Conseil Communautaire

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES sont désignés membres titulaires

Mesdames et Messieurs Emmanuel JARIE – Sophie SAUTEUR – Gilles HOCQUET – Laurent TALON – Jean-Jacques ROBERT – Nicole HORNEBECK – Michèle TROIZIER – Cécile BLONDEL – Daniel SCHAEFER – Catherine LANEN – Laurence VAUVERT – Daniel BOSSE – Valérie TALBODEC – Valérie ALVAREZ – Annick LENORMAND – Joëlle COULLOY – Carole GINFRAY – Nathalie GIRBAL – Olivier GOUPILLON – Martine GERMAIN – Danielle BOURGOIN sont désignés membres suppléants

ELIT le Président

Monsieur JOPPIN est élu Président et immédiatement installé dans ses fonctions (par 19 voix pour et 2 bulletins nuls)

3. **DECIDE** de créer six postes de vice-présidents
4. **ELIT** les vice-présidents

Art 1 : Alain BRICAULT est élu premier vice-président (21 voix pour)

Art 2 : Marie-Laure ROQUELLE est élue deuxième vice-présidente (20 voix pour et 1 nulle)

Art 3 : Bertrand HAUET est élu troisième vice-président (21 voix pour)

Art 4 : Denis GARDERA est élu quatrième vice-président (20 voix pour et 1 voix nulle)

Art 5 : Rémi LUCET est élu cinquième vice-président (21 voix pour)

Art 6 : Sylvain DURAND est élu sixième vice-président (21 voix pour)

5. **DECIDE** de déléguer les attributions suivantes au Président :
 - Recettes et dépenses relatives aux affaires courantes.
 - Signature des contrats et des conventions dans la limite des dispositions du Code des Marchés Publics nécessaires au fonctionnement courant de l'EPCI ainsi que de tous actes et documents relatifs à ceux-ci.
 - Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
 - Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières

utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change

- Souscription des contrats d'assurance
- Décision d'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté des communes dans les actions intentées contre elle dans le cadre des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dévolues à la Communauté et en matière de gestion du personnel communautaire, des finances communautaires et du patrimoine communautaire.
- Décision de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Signature des marchés d'appel d'offres et des documents administratifs s'y rapportant.

- 6. DECIDE** d'attribuer au président ainsi qu'aux vice-présidents une indemnité de fonction aux taux respectifs de 67.5% et de 24.73%

DECIDE d'autoriser la réactualisation automatique de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut 1 015 de traitement de la fonction publique

- 7. CREE** une commission « développement économique »

- 8. DECIDE** de reporter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire la délibération relative à la Composition des Commissions Communautaires

- 9. APPROUVE** la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Présidence	Bertrand HAUET	Saint Germain de la Grange	Mylène MADELAINE
Beynes	Marie-Aude LEJEUNE + Claude COPPIN	Saulx Marchais	Denis GARDERA
Jouars- Pontchartrain	Hervé LEMOINE	Thiverval Grignon	Marie GARCIA
Neauphle-le-Château	Michèle TROIZIER	Villiers Saint Frédéric	Georges KREBS

- 10. APPROUVE** la composition suivante de la Commission d' Appel d' Offres

Présidence	Bernard JOPPIN		
Membres titulaires	Alain BRICAULT	Membres suppléants	Pierre-François BARBAUD
	Marie-Laure ROQUELLE		Philippe LEBLOND
	Bertrand HAUET		Gilles HOCQUET
	Rémi LUCET		Dominique LAURENT
	Denis GARDERA		Armand LANCESTREMERE

- 11. DESIGNE** les représentants suivants auprès du SIDOMPE :

	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Beynes	Alain BRICAULT Nathalie CORDIER-DUVETTE	Marie-Thérèse DRUESNE Pierre COMBLE
Jouars-Pontchartrain	Laurent TALON Monique BUCHER	Marie-Françoise MAILLARD Daniel THUEUR
Neauphle-le-Château	Jean-Pierre JULLIEN Nadine LE RAY	Jean-Pierre SIMOULIN Marc LEROY
Saint-Germain-de-la-Grange	Pierre-Henri BENETTI Bertrand HAUET	Karine GOUYEN Jacques DELEPOULLE
Saulx-Marchais	Dominique LAURENT Denis GARDERA	Joëlle COULLOY Carole GINFRAY
Thiverval-Grignon	Rémi LUCET Catherine LANEN	Michel BURBAN Danièle DUMONTET

12. DESIGNE les représentants suivants au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'ouest Yvelines (SIEED) :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Danielle BOURGOIN	Dominique REBY
Laurence ANDRE	Thierry RICHARD

13. DESIGNE les représentants au Syndicat Mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Aménagement des pays de Houdan et Montfort l'Amaury

	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Beynes	Alain BRICAULT Pierre COMBLE	Claude COPPIN Sophie SAUTEUR
Jouars-Pontchartrain	Marie-Laure ROUELLE Claude MANCEAU	Daniel THUEUR Pascal MARTEAU
Neauphle-le-Château	Bernard JOPPIN Sandrine HUET	Marie-Claude GUIDEE Annick VENANT
Saint-Germain-de-la-Grange	Jean-Marie STENGER Jérémy GENTY	Maxime FOULT Bertrand HAUET
Saulx-Marchais	Robert CARDINAUD Nathalie GIRBAL	Dominique LAURENT Denis GARDERA
Thiverval-Grignon	Michel BURBAN Daniel BOSSE	Nadine GOHARD Rémi LUCET
Villiers-Saint-Frédéric	Danielle BOURGOIN Thierry RICHARD	Georges KREBS Pierre CASSAN

14. DESIGNE les représentants auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Représentant titulaire	Denis GARDERA
Représentant suppléant	Alain JUND
Participant à la commission « Environnement – Milieux Naturels »	Robert CARDINAUD
Participant à la commission « Patrimoine – Culture »	Sophie SAUTEUR

Le Président,

Bernard JOPPIN

Communauté de communes
« Cœur d'Yvelines »
 78640 Saint-Germain-de-la-Grange

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 MAI 2008

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Laure ROQUELLE – Jacques ARNOUX - Laurent TALON – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Joëlle COULLOY – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Marie-Aude LEJEUNE a donné pouvoir à Alain BRICAULT

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** le Compte rendu du 9 avril 2008
2. **APPROUVE** le tableau relatif à la composition des commissions communautaires :

Commission	Urbanisme	Finances	Ordures Ménagères
Présidence	Alain BRICAULT	Bertrand HAUET	Rémi LUCET
Beynes	Nathalie CORDIER-DUVETTE Claude COPPIN Yves REVEL	Christian LONGEVIALLE, Claude COPPIN	Marie-Thérèse DRUESNE Annie MAGNE Marie-José ROSSI-JAUOEN
Jouars-Pontchartrain	Pascal MARTEAU Elisabeth ESTEVE	Hervé LEMOINE Daniel THUEUR	Claude MANCEAU M-Françoise MAILLARD
Neauphle-le-Château	Marie-Claude GUIDEE	Michèle TROIZIER	Jean-Pierre SIMOULIN
St-Germain-de-la-Grange	Jean-Marie STENGER	Jacqueline BOLJEVIC	Pierre-Henri BENETTI
Saulx-Marchais	Robert CARDINAUD	Denis GARDERA	Dominique LAURENT
Thiverval Grignon	Daniel BOSSE	Marie GARCIA	Rémi LUCET
Villiers-Saint-Frédéric	Danielle BOURGOIN Martine GERMAIN	Georges KREBS	Laurence ANDRE

Commission	Gens du Voyage	Communication	Affaires Sociales
Présidence	Marie-Laure ROQUELLE	Rémi LUCET	Denis GARDERA
Beynes	Gilles HOCQUET Claude COPPIN	Sophie SAUTEUR Pierre COMBLE	Marie-Aude LEJEUNE Véronique LEMOINE Rémi BOURGEOLET
Jouars-Pontchartrain	Geneviève de SAINT POL (t), Jacques SAINT JALMES(s)	Nicole HORNEBECK (t), Didier ROUSIER (s)	Annie LUCE (t), Mylène LAURENT (s)
Neauphle-le-Château	Jean-Philippe AZEMA	Alain JUND	Patricia BERCE
St-Germain-de-la-Grange	André NICHELE	Valérie TALBODEC	Jacqueline BOLJEVIC
Saulx-Marchais	Joëlle COULLOY	Dominique LAURENT	Carole GINFRAY
Thiverval Grignon	Norbert GOSSE	Laurent MEULENYSER	Nadine GOHARD
Villiers-Saint-Frédéric	Thierry RICHARD	Marie-France GONCALVES	Martine GERMAIN

Commission	Sport et culture	Environnement et patrimoine	Accessibilité
Présidence	Marie-Laure ROQUELLE	Sylvain DURAND	Bernard JOPPIN
Beynes	Jean-Michel LHERBIER Sophie SAUTEUR	Nathalie CORDIER-DUVETTE Sophie SAUTEUR	Michel DAGIONI
Jouars-Pontchartrain	Claude MANCEAU Daniel THUEUR	Monique BUCHER Didier ROUSIER	Claude MANCEAU Jacques SAINT JALMES
Neauphle-le-Château	Philippe LEBLOND	Annick VENANT	Cécile BLONDEL
St-Germain-de-la-Grange	Valérie TALBODEC	Armand LANCESTREMERE	Jacqueline BOLJEVIC
Saulx-Marchais	Nathalie GIRBAL	Robert CARDINAUD	Denis GARDERA
Thiverval Grignon	Nadine GOHARD	Catherine LANEN	Michel BURBAN
Villiers-Saint-Frédéric	Olivier GOUPILLON	Laurence ANDRE	Martine GERMAIN

Commission	Développement économique
Présidence	Bertrand HAUET
Beynes	Sophie SAUTEUR Claude COPPIN Véronique LEMOINE
Jouars-Pontchartrain	Hervé LEMOINE Jacques ARNOUX
Neauphle-le-Château	Jean-Pierre JULLIEN
St-Germain-de-la-Grange	Jean-Marie STENGER
Saulx-Marchais	Denis GARDERA
Thiverval Grignon	Marie GARCIA
Villiers-Saint-Frédéric	Pierre CASSAN

3. **AUTORISE** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes, le Rapport d'Activités 2007

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique.

Le Président,

Bernard JOPPIN

Communauté de communes
« Cœur d'Yvelines »
 78640 Saint Germain de la Grange

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 Juin 2008

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Emmanuel JARIE – Marie-Laure ROQUELLE – Laurent TALON – Jacques ARNOUX – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jean-Marie STENGER – Valérie ALVAREZ – Denis GARDERA – Carole GINFRAY – Nathalie GIRBAL – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-Rendu du 14 mai 2008
2. **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2007 de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	750 736.59 €	7 480 850.18 €
Recettes	372 427.55 €	8 141 849.57 €
Report 2006	436 066.33 €	474 512.60 €
Excédent	57 757.29 €	1 135 511.99 €

3. **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2007

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2007

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2006	436 066.33 €	552 679.27 €
Part affectée à l'investissement exercice 2007	0.00 €	78 166.67 €
<i>Dépenses</i>	750 736.59 €	7 480 850.18 €
<i>Recettes</i>	372 427.55 €	8 141 849.57 €
Résultat de l'exercice 2007	378 309.04 €	660 999.39 €
Excédent	57 757.29 €	1 135 511.99 €

4. **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat du Compte Administratif 2007 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous

Section d'investissement :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 200 000.00 €

Section de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté = 376 324.67 €

5. **ADOpte** à l'unanimité l'attribution de compensation de taxe professionnelle pour 2008 de 3 379 995.75 € et de 3 560 036.66 € après régularisations.

DIT que les sommes seront reversées aux communes au fur et à mesure de leur encaissement par la Communauté de Communes

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

6. ADOPTE à l'unanimité le budget supplémentaire suivant :

Dépenses de fonctionnement		
Chap	Libellé	Budget Supplémentaire
011	Charges à caractère général	5 000.00 €
012	Charges de personnel	5 000.00 €
014	Atténuation de produits	123 668.45 €
Total des dépenses de gestion courante		133 668.45 €
022	Dépenses imprévues	50 000.00 €
067	Charges exceptionnelles	200.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		183 868.45 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>618 876.62 €</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		802 745.07 €

Recettes de fonctionnement		
Chap	Libellé	Budget Supplémentaire
73	Impôts et taxes	337 345.00 €
74	Dotations et participations	89 075.40 €
Total des recettes de gestion courante		426 420.40 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		426 420.40 €
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		376 324.67 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		802 745.07 €

Dépenses d'investissement		
Chap	Libellé	Budget Supplémentaire
23	Immobilisations en cours	154 454.95 €
Total des dépenses d'équipement		154 454.95 €
Total des dépenses réelles d'investissement		154 454.95 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		154 454.95 €

- 7. DECIDE** à l'unanimité d'attribuer, à titre personnel, à Madame le Receveur Percepteur, les indemnités de budget et de conseil pour toute la durée du mandat communautaire

DECIDE de fixer le taux plein pour l'indemnité de conseil

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget primitif de la Communauté de Communes

- 8. DEMANDE** à l'unanimité l'ouverture d'un compte à terme auprès de l'Etat pour une durée d'un mois

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce compte

AUTORISE le Président à placer 1 000 000 € sur ce compte

AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire pour le renouvellement du placement

- 9. APPROUVE** à l'unanimité la composition suivante de la Commission d'Appel d'Offres
- Le Président de la Communauté de Commune, ou son représentant, présidera cette commission
 - Cinq membres titulaires dont les noms suivent (Conseillers Communautaires Titulaires) :
 - Alain BRICAULT
 - Marie-Laure ROQUELLE
 - Bertrand HAUET
 - Rémi LUCET
 - Denis GARDERA
 - Cinq membres suppléants appelés à remplacer les titulaires en cas d'absence ou d'empêchement, dont les noms suivent (Conseillers Communautaires Titulaires) :
 - Laurence ANDRE
 - Philippe LEBLOND
 - Claude COPPIN
 - Dominique LAURENT
 - Jean-Marie STENGER
- 10. DECIDE** à l'unanimité de reporter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire la délibération relative à l'arrêt du PLHI
- 11. DEMANDE** à l'unanimité au Préfet de mettre en place la procédure d'enquête publique préalable à l'opération « aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage ».
- AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes relatifs à cette procédure
- 12. ACCEPTE** à l'unanimité que la Communauté de Communes soit maître d'ouvrage pour les travaux de dévoiement des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, dans le cadre de l'aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers Saint Frédéric
- AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation
- 13. AUTORISE** à l'unanimité le président à lancer une procédure de marché pour les travaux de voirie et ouvrage d'art dans le cadre de l'aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers Saint Frédéric
- 14. DESIGNE** à l'unanimité les membres suivants de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes pour l'aménagement de la Rue Charles de Gaulle :
- Monsieur Bernard JOPPIN, Président de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », qui assure la présidence de cette commission
- Madame Carmen PAROT, représentant de la société i-DVU
- Madame le Trésorier Principal avec voix consultative
- Mesdames et Messieurs Sylvain DURAND, Gérard GUILLOSSOU, Marie-Hélène BLANC, Denis CATUTELLE, Bérengère DAUBERT, Michel DEGREMONT, Bruno MORA, Patrice ROIDOT, invités avec voix consultative.

Le Président,

Bernard JOPPIN

*Communauté de communes
« Cœur d'Yvelines »
78640 Saint Germain de la Grange*

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 SEPTEMBRE 2008**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Olivier GOUPILLON

Absent à partir du 5^{ème} point : Monsieur LUCET

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 24 juin 2008
2. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer à chaque commune le Rapport sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2007
PRECISE que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les Maires à leurs Conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique
3. **APPROUVE à l'unanimité** le zonage suivant pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter du 1^{er} janvier 2009

	Périmètre
Zone 1	Beynes
Zone 2	Jouars-Pontchartrain
Zone 3	Neauphle-le-Château
Zone 4	Saulx-Marchais
Zone 5	Saint-Germain-de-la-Grange
Zone 6	Thiverval-Grignon
Zone 7	Villiers-Saint-Frédéric

4. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°2 au marché de « Gestion des déchets ménagers »
PRECISE que les termes de cet avenant seront applicables à compter du 1^{er} décembre 2008
5. **DECIDE à l'unanimité** de confier la gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage à une société spécialisée
DECIDE à l'unanimité de faire « gardiennner » l'aire d'accueil des gens du voyage du lundi au vendredi et le samedi matin (soit 35 heures par semaine)
DECIDE à l'unanimité d'organiser une astreinte pour les nuits et les week-end
AUTORISE à la majorité (1 abstention : M. COPPIN) le Président à présenter l'avant-projet réalisé par la Commission « Gens du Voyage » aux services de l'Etat

6. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à procéder à une consultation pour désigner une société chargée de la gestion de la future aire d'accueil des Gens du Voyage
AUTORISE à l'unanimité le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation
7. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à lancer une procédure de marché public pour l'achat de repas en liaison froide
8. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer une convention avec le CCAS de Beynes, relative aux modalités d'achats de repas en liaison froide
9. **ADOPTE à l'unanimité** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »

Le Président,

Bernard JOPPIN

Communauté de communes
« Cœur d'Yvelines »
 78640 Saint Germain de la Grange

PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 NOVEMBRE 2008

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Jacques ARNOUX – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Jean-Marie STENGER – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Laurence ANDRE – Danielle BOURGOIN

Marie-Aude LEJEUNE a donné pouvoir à Claude COPPIN

Le Conseil Communautaire,

- 1 **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 17 septembre 2008
- 2.1 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à lancer les études nécessaires à la construction d'une déchèterie sur le territoire de la Communauté de Communes
- 2.2 **PROPOSE à l'unanimité** d'implanter la déchèterie sur un terrain situé sur le territoire de Villiers-Saint-Frédéric, lieu-dit « La Butte au Pont »
DEMANDE au Conseil municipal de Villiers-Saint-Frédéric son avis sur ce projet d'implantation
PRECISE que si l'avis du Conseil municipal de Villiers-Saint-Frédéric n'a pas été transmis dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du projet de la Communauté de Communes, l'avis sera réputé favorable
PRECISE que si cet avis est défavorable, la décision sera prise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil communautaire
- 2.3 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à déposer le permis de construire de la déchèterie intercommunale
- 2.4 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à procéder à une consultation pour la réalisation des travaux de voirie inhérents à la création de la déchèterie intercommunale
AUTORISE à l'unanimité le Président à procéder à une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet « déchèterie intercommunale »
AUTORISE à l'unanimité le Président à signer toutes les pièces relatives à ces consultations
- 2.5 **SOLLICITE à l'unanimité** les subventions prévues dans le cadre de la création d'une déchèterie auprès de tous les partenaires concernés
AUTORISE à l'unanimité le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de ces subventions

2.6 AUTORISE à l'unanimité le Président à signer une convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E relative à la mise en place de la filière « Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers » (D.E.E.E.)

3.1 DECIDE à la majorité (1 contre : Bertrand HAUET et 8 abstentions : Rémi LUCET + Michel BURBAN + Nadine GOHARD + Alain JUND + Sylvain DURAND + Laurence ANDRE + Jean-Marie STENGER + Philippe LEBLOND) de lancer l'opération « Mise à disposition de composteurs domestiques »

AUTORISE le Président à solliciter les financeurs éventuels de ce projet

AUTORISE le Président à engager les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

3.2 DESIGNE à l'unanimité les représentants suivants auprès du SIDOMPE :

	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Beynes	Alain BRICAULT Nathalie CORDIER-DUVETTE	Marie-Thérèse DRUESNE Pierre COMBLE
Jouars-Pontchartrain	Laurent TALON Monique BUCHER	Marie-Françoise MAILLARD Daniel THUEUR
Neauphle-le-Château	Jean-Pierre JULLIEN Nadine LE RAY	Jean-Pierre SIMOULIN Marc LEROY
Saint-Germain-de-la-Grange	Pierre-Henri BENETTI Bertrand HAUET	Karine GOUYEN Jacques DELEPOULLE
Saulx-Marchais	Dominique LAURENT Denis GARDERA	Joëlle COULLOY Carole GINFRAY
Thiverval-Grignon	Rémi LUCET Catherine LANEN	Michel BURBAN Danièle DUMONTET
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence ANDRE Danièle BOURGOIN	Dominique REBY Thierry RICHARD

3.3 PRECISE à l'unanimité les conditions financières de la sortie de Cœur d'Yvelines du SIEED

PRECISE que, à défaut d'accord, les conditions de sortie seront arrêtées par le représentant de l'Etat (article L.5211-19 du CGCT)

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention financière relative à ces conditions de sortie

4.1 AUTORISE à l'unanimité le Président à signer les conventions nécessaires avec GDF SUEZ relatives à la construction et au fonctionnement de l'aire d'accueil des Gens du Voyage.

4.2 SOLLICITE à l'unanimité une subvention du Conseil Général des Yvelines pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

SOLLICITE à l'unanimité une subvention de l'Etat.

SOLLICITE à l'unanimité une subvention de tous les co-financeurs qui pourraient participer à ce projet, tant pour les dépenses d'investissement que pour celles de fonctionnement.

DIT que les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage n'ont pas débuté. Que seuls les études préalables et les réseaux ont été réalisés.

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires pour les demandes de subventions

- 4.3** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à acquérir le foncier nécessaire à la création de l'aire d'accueil des gens du voyage

AUTORISE le Président à procéder au règlement des frais d'acte et des indemnités d'éviction

- 5.** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à transmettre le PLH aux communes afin qu'elles le soumettent à leur Conseil dans un délai de deux mois
- 6.** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché d'appel d'offres « Achat de repas en liaison froide » à la ou les entreprise(s) retenue(s) pour un montant de l'ordre de 600 000 € HT
- 7.** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial (Monsieur Philippe DRUAIS) avec la Mairie de Jouars-Pontchartrain pour une durée d'un an
- 8.** **AUTORISE à l'unanimité** l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2009, de dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2008
- 9.** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à placer 2 000 000 € sur le compte à terme ouvert auprès de l'Etat par délibération du 24 juin 2006
- AUTORISE** le Président à prendre toute mesure nécessaire pour le renouvellement du placement

Le Président,

Bernard JOPPIN